**Lettre médecin (à joindre : annexe 5 de la stratégie)**

Aux pédiatres/médecins traitants.

Chère Collègue, Cher Collègue,

Une des missions de Promotion de la Santé à l’Ecole réalisée par le SPSE ou le CPMS est d’organiser le dépistage prophylactique des élèves ayant été en contact avec une personne atteinte de tuberculose contagieuse[[1]](#footnote-1).

Nous avons été amenés à réaliser un tel dépistage à l’école ……………………..

Les enfants ont été soumis au test cutané tuberculinique (TCT). Vous trouverez ci-joint, le résultat du TCT de votre patient(e) ; celui-ci est **positif**.

Dans ce cas, selon les recommandations du FARES, il y a lieu de :

* faire une radiographie du thorax pour exclure une tuberculose active ;
* d’envisager la prescription d’un traitement préventif pour une durée de 6 mois : isoniazide (Nicotibine®) 5 -10 mg/kg, max 300 mg/J.

De plus amples informations, sont disponibles sur le site du FARES ([www.fares.be](http://www.fares.be)).

Nous vous remercions de compléter le document en annexe et de bien vouloir nous le renvoyer.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Confraternellement,

Dr. X

Médecin responsable

Service PSE/centre PMS

1. Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif aux mesures de prévention des maladies transmissibles dans le milieu scolaire et étudiant, 14 juillet 2011 dont l’annexe a été modifiée le 22 mai 2014 [↑](#footnote-ref-1)